



COMMUNIQUÉ

Publication immédiate

Le conseil de l'environnement et son regroupement se réjouissent du maintien de la société d'État RECYC-QUÉBEC

Rimouski, le 12 mai 2011 – Le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent et son regroupement (RNCREQ) se réjouissent que le gouvernement du Québec ait choisi de retirer du projet de loi 130 les articles concernant l'abolition de RECYC-QUÉBEC. Les conseils régionaux de l'environnement sont en effet ravis que le gouvernement ait pris note des commentaires qui lui ont été formulés et considèrent qu'il a pris une sage décision.

Rappelons que les conseils régionaux de l'environnement avaient plaidé contre l'abolition de la société d'État dans leur mémoire déposé le 2 février dernier dans le cadre des consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 130, loi abolissant le ministère des Services gouvernementaux et la Société québécoise de récupération et de recyclage.

Les conseils régionaux de l'environnement soulevaient l'argument que l'organisme était en bonne santé financière. De plus, le Rapport du groupe de travail sur l'examen des organismes du gouvernement (Rapport Boudreau) a recommandé que RECYC-QUÉBEC soit maintenu et soutient qu'il est préférable que ses activités « soient menées distinctement des activités du ministère de l'environnement, pour des raisons de transparence financière ». Les conseils régionaux de l'environnement soutenaient également que sans RECYC-QUÉBEC, il y avait un risque que les décisions soient le fait d'influences externes et d'intérêts privés et qu'elles manquent plus d'indépendance.

Pour Karine Malenfant, présidente du conseil de l'environnement, le fait que RECYC-QUÉBEC demeure une société d'État est une excellente nouvelle : « Nous accueillons cette décision avec satisfaction puisque nous considérons RECYC-QUÉBEC comme un acteur clef du maintien et du développement de la gestion responsable des matières résiduelles. Nous faisons le souhait que, dans les prochaines actions de RECYC-QUÉBEC, la réalité des régions comme le Bas-Saint-Laurent soit toujours prise en considération ».

-30-

Source et informations : Luce Balthazar
Directrice générale
Tél. : 418 721-5711